



**REQUALIFICATION DU SENTIER DU LAC DE GAUBE
ET CREATION D'UN ESPACE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets – Hautes-Pyrénées -**



Publicité de la consultation

**Etude et maitrise d'œuvre en vue de la création
d'un espace d'information et de sensibilisation
du public et de la refonte de la signalétique
du site du Pont d'Espagne – Cauterets -**

Octobre 2021

Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation du public et de la refonte de la signalétique du site du Pont d'Espagne – Cauterets -

- **publicité de la consultation** –
- **www.pyrenees-parcnational.fr** -

Contact :

Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
yves.haure@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr

Joël COMBES
Chargé de mission tourisme durable - service valorisation du patrimoine
joel.combes@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires doivent être sollicitées :

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général

Service valorisation du patrimoine
Monsieur Joël COMBES
Chargé de mission

Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
www.pyrenees-parcnational.fr – espace marchés publics

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Type de pouvoir adjudicateur : Etablissement public administratif

Objet du marché

Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation du public et de la refonte de la signalétique du site du Pont d'Espagne – Cauterets – Hautes-Pyrénées -

L'avis concerne un marché public.

Type de marché : prestations intellectuelles

Division en lots : non

Des variantes seront prises en considération : non.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

Durée en mois : cinq mois - les travaux de prestation intellectuelle se dérouleront du mois de novembre 2021 au mois de mars 2022 et devront être impérativement achevés pour le 31 mars 2022.

Procédure

Type de procédure : Ouverte

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2022-01

Langue officielle : français.

Monnaie autorisée : €

Gestion de la facturation sur CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Documents non payants.

Date limite de réception des offres : mardi 16 novembre 2021 à 16 heures

Fait à Tarbes, le samedi 9 octobre 2021

© Parc national des Pyrénées

**REQUALIFICATION DU SENTIER DU LAC DE GAUBE
ET CREATION D'UN ESPACE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets -**



Cahier des clauses techniques particulières

**Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création
d'un espace d'information et de sensibilisation
du public et de la refonte de la signalétique
du site du Pont d'Espagne – Cauterets -**

Septembre 2021

- SOMMAIRE –

A – la présentation du projet :	3
A1 - la présentation de l’opération	3
A2 - la présentation générale du site du Pont d’Espagne	3
A3 - la fréquentation touristique	5
A4 - état des lieux et enjeux en lien avec l’objet de la consultation	6
A5 - le déroulement de la mission	7
A6 - l’organisation de la mission	7
A6-1- les principaux acteurs de l’opération / comité de pilotage	7
A6-2- la conduite de l’étude	8
A6-3- contenu de la mission / documents à fournir	8
B - le contenu du programme :	9
B1 – le périmètre de l’étude	9
B2 – les interventions envisagées au niveau de l’accueil du Pont d’Espagne	10
B2.1 – action n°1 : la définition et la création d’un espace extérieur d’information et de sensibilisation	10
B2.2 – action n°2 : la reprise et l’organisation de l’information et de la signalétique au niveau du bâtiment du « Puntas »	11
B2.3 – action n°3 : le traitement de l’entrée ou de la façade du bâtiment (<i>coté parking</i>) pour identifier, marquer l’entrée et la nature du site (<i>concept de « porte d’entrée »</i>)	14
C - les contraintes et les exigences du programme :	15
C1- les exigences liées à l’accessibilité par tous les publics	15
C2 - les exigences liées à la présence de la neige	15
C2- les exigences de calendrier, les priorités	15
D - la présentation de l’offre	15
E - le règlement de la consultation	15

A – la présentation du projet

A1 – la présentation de l’opération

Le projet consiste en l’aménagement d’un espace extérieur d’information et de sensibilisation du public sur la découverte du site du Pont d’Espagne et plus particulièrement sur la pratique de la randonnée sur les principaux sentiers dont celui du lac de Gaube. Cet aménagement extérieur se situera au départ des sentiers, au niveau du bâtiment d’accueil (*dît du « Puntas »*).

L’opération vise également à la refonte de la signalétique, d’accueil, d’information et d’interprétation présente, dès l’entrée du site, au niveau du bâtiment d’accueil et au départ des sentiers dans une logique d’intégration paysagère, d’amélioration de la lisibilité de l’information (*organisation par type d’informations*) notamment sur l’espace protégé et sa biodiversité (*zone cœur du Parc national des Pyrénées*).

Cette opération se déroulera au sein du site classé du « *bassin du gave de Cauterets* », en zone cœur du Parc national des Pyrénées. Les caractères naturel, culturel et surtout paysager de ce site seront à prendre en compte dans l’ensemble du programme et des interventions associées.

Cette zone est soumise à une réglementation particulière en matière d’instruction et d’autorisation de travaux. Les travaux en site classé doivent faire l’objet d’une autorisation spéciale délivrée, selon leur nature, par Madame le Ministre ou Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées.

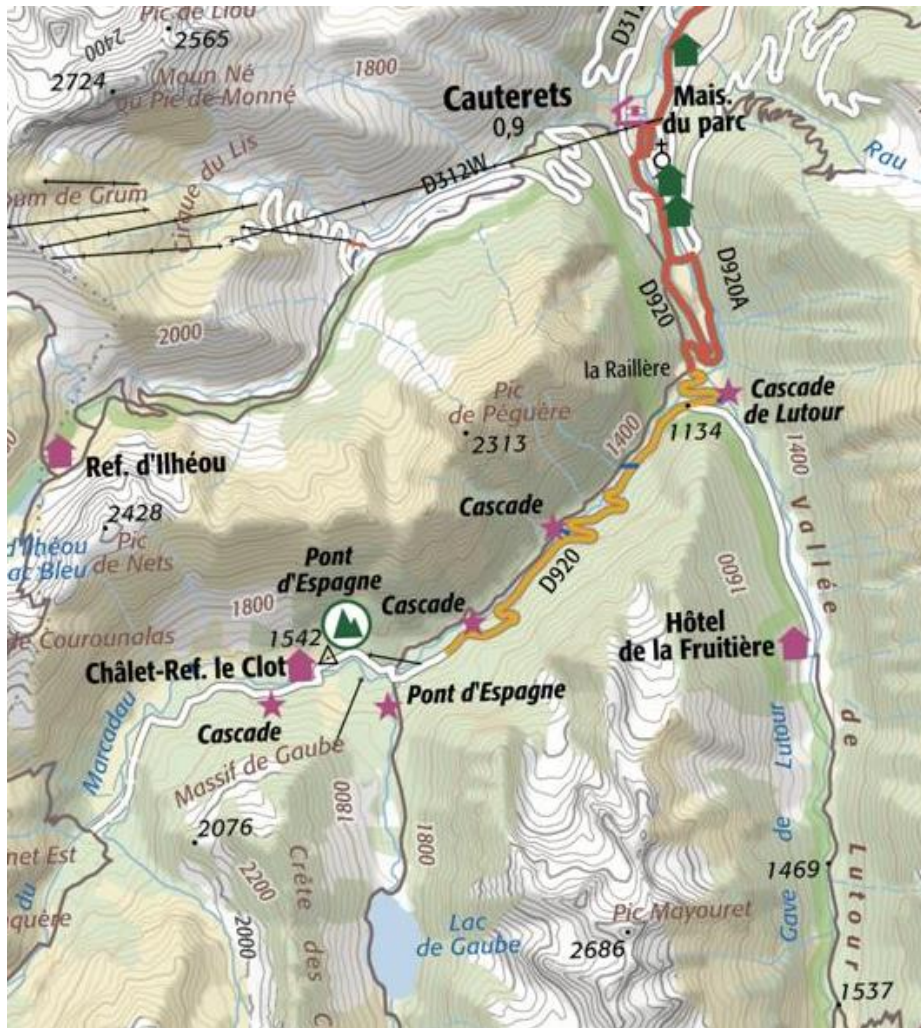
L’objectif de l’opération est de concevoir un espace d’information et de sensibilisation extérieur assorti d’une meilleure organisation de la signalétique au niveau du bâtiment d’accueil et de ses abords directs.

Il s’agit de mettre en avant toute la valeur, en toutes saisons, de cet espace naturel exceptionnel, tout en sensibilisant sur les conditions de découverte respectueuses du site.

A2 – la présentation du site, ses ressources paysagères, environnementales et culturelles

Le pont d’Espagne est situé à une altitude d’environ 1500 mètres sur la commune de Cauterets dans le département des Hautes Pyrénées.

C’est un site naturel touristique des Pyrénées, majestueux, aménagé, aux caractéristiques peu communes et qui génère une fréquentation importante. Il constitue un point d’attractivité qui profite au territoire élargi de la vallée de Cauterets voire de la communauté de communes Pyrénées des vallées des gaves dans lequel il se situe. Cette zone fait l’objet d’un plan de paysage en cours d’élaboration, qui doit identifier des enjeux partagés, des objectifs de qualité paysagères et un plan d’actions. La présente étude s’inscrit dans la déclinaison du plan de paysage à une échelle plus fine.



Ce lieu est intégralement situé dans le site classé de grande notoriété du « bassin du gave de Cauterets comprenant les vallées des gaves de Lutour, de Gaube, de Jéret, du Marcadau et du Cambasque ».

Le classement, ancien et à l'initiative des collectivités, reconnaît l'intérêt général des paysages exceptionnels et en particulier des lieux suivants :

- val de Jéret qui, avec le vallon thermal et le sentier des cascades, offre une galerie-jardin de curiosités et de monuments naturels dédiés aux eaux en mouvement et qui se prolongent avec les très exceptionnelles gorges du Pont d'Espagne desservies par des passages en passerelles,
- les paysages pastoraux qui mettent en scène l'eau dans les hautes vallées de Gaube, du Marcadau et plan de Cayan,
- la beauté éloquente du lac de Gaube, motif romantique par excellence, ayant inspiré de nombreux visiteurs célèbres, dans lequel se reflète le Vignemale, plus haut sommet des Pyrénées françaises.

Les valeurs d'intérêt général de ces paysages reposent sur l'eau et bien-être. Ces lieux de beauté et de mémoire reconnaissent le rôle central du pastoralisme. Il fédère et modèle la montagne à son image. Historiquement lieu de passage pour les hommes mais aussi les troupeaux, d'échange de biens, d'accords d'usage des eaux, des parcours et des bois, entre la France et l'Espagne, le territoire est riche de récits de la petite et de la grande histoire.

Les lacs d'altitude, les forêts de pins sylvestres complètent ces atouts naturels remarquables.

C'est aussi un site de fort intérêt environnemental classé au titre de trois zones NATURA 2000 (*ZSC Gaube Vignemale, ZSC Péguyère Barbat, Cambalès, ZSC Gave de Pau de Cauterets*), la ZNIEFF de type 1 massif du Vignemale et vallées du Marcadeau, Gaube et Loutour.

A3 – la fréquentation touristique

Une forte et ancienne fréquentation touristique - les équipements touristiques et pastoraux

La fréquentation remonte au milieu du XIX^{ème} siècle, pour atteindre son apogée dans les années 1960. Pour raisonner les dérives du tourisme de masse, le site a été intégré au périmètre du Parc national des Pyrénées en 1967.

Un vaste projet d'aménagement global a été mis en place en 1995 permettant de créer les conditions d'un recul de la voiture, redonnant au site toute sa richesse paysagère, faunistique et floristique, intégrant un accueil touristique estival et hivernal, tout en continuant de respecter les usages pastoraux et forestiers du site.

La structuration de l'accueil s'est faite par l'implantation d'un bâtiment d'accueil, telle une porte d'entrée du site. Il développe sa plus grande longueur perpendiculairement à l'axe du parc de stationnement, auquel il sert de limite.

Ce territoire naturel aménagé fait aujourd'hui partie des quatre sites les plus visités des Hautes-Pyrénées avec une fréquentation d'environ 200 000 visiteurs chaque année. Le site accueille un public nombreux, toute l'année, soit environ 1 500 personnes par jour en été pouvant atteindre 5 000 personnes par jour (*été 2020*).

Bien que situé en pleine montagne, dans le Parc national des Pyrénées, le Pont d'Espagne offre au visiteur un accès facile et immédiat à des paysages de grande qualité et à une naturalité puissante. C'est un site déjà équipé pour l'accueil du public puisqu'en plus des passerelles desservant les cascades rugissantes, une télécabine et un télésiège facilitent l'accès aux magnifiques auges glaciaires du Clot et du Cayan, ainsi qu'au lac de Gaube.

C'est pour la majorité des visiteurs un territoire de prise de contact avec l'environnement montagnard, au Parc national des Pyrénées et de ses activités et, pour certains, le moyen d'accès à la montagne, voire à la haute montagne.

Le refuge-chalet du Clot, les hôtelleries de montagne du pont d'Espagne et du lac de Gaube sont situés dans un périmètre accessible au grand public. Ils offrent plusieurs possibilités de restauration et de couchage.

A partir de la porte d'entrée du pont d'Espagne, trois autres refuges (*Marcadau et Oulettes-de-Gaube et Bayselance*) sont accessibles au prix de deux heures à quatre heures de marche.

Le foncier comme les refuges du Clot, du Marcadau, les hôtelleries du Pont d'Espagne et du Lac de Gaube sont la propriété indivise de sept communes. Elle est gérée par la commission syndicale de la vallée de Saint Savin (*CSVSS*).

On y trouve également un espace nordique, un espace débutant et deux pistes pour le ski alpin, intégrés à l'offre neige de la station de Cauterets, en complément de celui du cirque du Lys.

Au-delà de l'activité touristique, une activité pastorale est présente (*zones d'estive dotées d'équipements pastoraux*).

A4 - état des lieux et enjeux en lien avec l'objet de la consultation

Plus de vingt ans après les travaux d'aménagement et après la création de l'accueil du pont d'Espagne, la pression touristique annuelle est toujours constante. La gestion du site doit être adaptée en permanence afin de diminuer les menaces sur le milieu et sensibiliser les visiteurs à la protection de ce lieu.

Au fil du temps, différentes solutions d'informations ont été apportées en réponse à plusieurs problématiques. Il en ressort aujourd'hui une confusion certaine entre les différentes thématiques d'accueil et un agglomérat d'informations.

Divers rapports ont démontré un déficit de lisibilité au niveau de l'information à l'arrivée sur le site. La signalétique est diverse et éparpillée.

Ces analyses sont corroborées par de nombreux témoignages de visiteurs qui signalent « *ne pas savoir se trouver au sein d'un espace protégé* » (35 %). Le bâtiment du Puntas dispose d'un espace accueil intérieur, mais en période de fréquentation forte, une grande partie des visiteurs ne prend pas le temps de s'arrêter.

L'enjeu de la présente consultation consiste donc, à améliorer l'information proposée au visiteur, à réussir à toucher un maximum de personnes, pour qu'elles puissent prendre la mesure de l'intérêt et de la valeur patrimoniale du site.

A5 - le déroulement de la mission

L'étude comprendra deux tranches dont une optionnelle :

- une **tranche ferme** qui s'appuie sur l'étude de définition, de conception et d'intégration paysagère de l'espace information et sensibilisation. Elle comprendra les éléments normalisés de mission *ESQUISSES* et *AVANT-PROJET*.

Cette tranche comprendra trois niveaux d'interventions énumérés ci-après dans l'ordre de priorité :

1. la définition et la création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation (*il n'est pas envisagé la création d'un bâtiment supplémentaire*),
2. la reprise et l'organisation de l'information et de la signalétique au niveau de l'entrée sur le site (*stationnements, bâtiment, ...*),
3. le traitement de l'entrée ou de la façade du bâtiment (*coté parking*) pour identifier la nature du site (*concept de « porte d'entrée »*).

Une cohérence et une complémentarité seront recherchées entre ces trois niveaux d'intervention.

- une **tranche conditionnelle** décrite dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières, qui correspondra au déroulement de la suite de la mission normalisée de maîtrise d'œuvre (*éléments PROJET, CONSULTATION DES ENTREPRISES, EXECUTION DES TRAVAUX, etc...*). Cette tranche comprendra trois niveaux d'interventions énumérés ci-après dans l'ordre de priorité de leurs réalisations :

1. la définition et la création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation,
2. La reprise et l'organisation de l'information et de la signalétique à l'entrée sur le site (*stationnements, bâtiment, ...*),
3. Le traitement de l'entrée ou de la façade du bâtiment (*coté parking*) pour identifier la nature du site (*concept de « porte d'entrée »*).

A6 – l'organisation de la mission

A6-1- les principaux acteurs de l'opération / comité de pilotage

Un comité de pilotage de l'étude a été mis en place dès les premières réflexions avec notamment :

- le Parc National des Pyrénées - maître d'ouvrage de l'opération,
- la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin,
- la commune de Cauterets,
- la société d'économie mixte du Pont d'Espagne,

- Espace Cauterets,
- la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Occitanie,
- l'Architecte des bâtiments de France,
- l'Union départementale de l'architecture et du patrimoine,
- le Conseil d'architecture, en urbanisme et environnement des Hautes-Pyrénées,

A6-2- la conduite de l'étude

L'étude est à mener par un paysagiste ou une équipe disposant de ces compétences. Il pourra faire appel aux compétences suivantes :

- architecture (*travail au niveau du bâtiment*),
- scénographes, agences graphiques,
- bureaux d'études qualifiés (*design de mobiliers, ...*),
- créations artistiques.

Le mandataire devra justifier de références et de compétences dans les domaines requis par le programme : mise en valeur d'un lieu de par les valeurs qu'il porte, création de visuels, d'une interprétation, de supports, voire artistique en référence aux valeurs du site (*histoire, patrimoine...*).

A6-3- contenu de la mission / documents à fournir

La mission comprendra deux tranches :

A6-3-1- une **tranche ferme** intégrant les éléments de missions normalisés ESQ et AVP.

L'élément de mission ESQ, comprendra la production du document « *esquisse* » intégrant la proposition d'aménagement pour répondre aux objectifs du programme. Ce document comprendra tous les croquis, schémas et définitions techniques nécessaires à la compréhension générale du projet ainsi qu'une approche financière la plus réaliste possible.

Il sera présenté au comité de pilotage de l'étude et validé par lui. Validé, il permettra au maître d'ouvrage de calibrer le contenu du projet à mettre en œuvre en fonction des coûts prévisionnels et du choix des différents niveaux d'intervention dans le cadre d'un phasage (*cf. niveaux de priorité définis dans la partie A5 ci-dessus*).

L'élément de mission AVP sera établi, à partir de ce document esquisse validé, sur des plans et à une échelle plus précise permettant une estimation prévisionnelle plus affinée des travaux à engager. Il fera l'objet d'une présentation et d'une validation finale en comité de pilotage.

A6-3-2 - une **tranche conditionnelle** comprenant les autres éléments de la mission normalisée de maîtrise d'œuvre. La poursuite de la mission, au niveau de cette tranche conditionnelle, si elle est confirmée, se fera sur un principe de travail similaire, associant les partenaires et validant chaque élément de mission au fur et à mesure de son avancement.

B - le contenu du programme

Le programme traitera l'ensemble de la partie accueil du Pont d'Espagne en matière d'information, de sensibilisation et d'interprétation, depuis l'entrée du parking, le bâtiment d'accueil et le départ des sentiers.

B1 - le périmètre de l'étude

Le parking payant et le bâtiment d'accueil du Puntas représentent la porte d'entrée du Pont d'Espagne. Le bâtiment d'accueil comprenant un grand porche central reste un passage obligé pour l'ensemble des visiteurs. Il permet une découverte et une déambulation uniquement piétonnière du lieu.

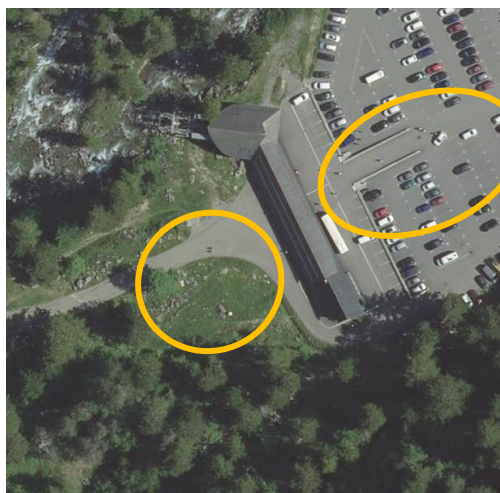
Le périmètre de l'étude se concentre au niveau du bâtiment d'accueil du Puntas, en amont et en aval (*coté stationnements*) et intègre également le bâtiment (*porche, façades*).

L'entrée de la zone de stationnement, l'allée centrale des stationnements ainsi que le premier carrefour de sentiers après le bâtiment seront également être pris en compte dans le cadre de la réflexion sur les interventions à mener.

Le bâtiment comprend plusieurs fonctions :

- gare de départ pour la télécabine desservant l'espace du « Clot »,
- espace accueil intérieur avec présence d'agents,
- billetterie,
- services de type sanitaires, collecte déchets,
- locaux destinés à la gestion du site (*vestiaires, salle de repos, bureau, local pour les caisses*).

L'ensemble de ce bâtiment s'étend sur une surface brute de 570 m² et une surface au sol de 285 m². Il marque une frontière entre l'espace parking et piétonnier.



B2 – les interventions envisagées au niveau de l'accueil du site du Pont d'Espagne.

B2.1 – action n°1 : la définition et la création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation,

La zone identifiée pour l'implantation d'un espace d'information et de sensibilisation se situe une fois le porche et le bâtiment traversés, sur la partie droite en bord de chemin. Une deuxième zone pourrait être envisagée, celle-ci également située en bord de chemin mais sur la partie gauche.



Le prestataire retenu devra définir un concept d'espace extérieur d'information et de sensibilisation du public.

Il s'agira de « *mettre en scène le début de la visite* » grâce à un aménagement paysager, des mobiliers, des créations artistiques en référence aux richesses du site. La visite et la découverte démarrent ici « *notamment en montrant en bas ce que l'on peut découvrir plus haut* ».

Cet aménagement répondra aux objectifs et aux enjeux suivants :

- présenter l'ensemble du site et plus particulièrement le périmètre principal de découverte (*points d'intérêts*) identifier où l'on se situe au sein du site - « *vous êtes ici* »,
- identifier ou ressentir que l'on se situe bien au sein d'un espace protégé au patrimoine exceptionnel,
- présenter, valoriser, « mettre en scène » les richesses patrimoniales du site, sa singularité (*les trois ou quatre principaux points forts et intérêts, du site*). Ces thématiques principales seront transmises et présentées au prestataire,

- transmettre des premiers éléments de découverte autour de ces richesses naturelle, culturelle et paysagère, donner des clés au visiteur pour qu'il puisse comprendre, contempler et s'émerveiller,
- initier le visiteur à la découverte de ce site dans le respect de ses richesses naturelles et humaines (*les bons gestes à adopter, la réglementation de l'espace protégé*). Ces bonnes pratiques pourraient être expliquées et traduites de façon positive. Inviter le visiteur être bienveillant, à adopter des éco gestes (*tri des déchets, ...*).
- inciter les visiteurs à être acteurs de la préservation des lieux,
- présenter ce que font les différents acteurs pour participer à la préservation de l'environnement dans sa gestion quotidienne.

L'intégration de cet aménagement sera particulièrement travaillée au titre de sa conception, de son organisation, de l'utilisation de matières et matériaux notamment naturels.

Même s'il se situe en bord de chemin, l'accès à cet espace devra être marqué, prononcé afin d'inviter à sa découverte. En effet, de par l'organisation de l'accueil et de l'accès au site autour de cet axe central, une majorité des visiteurs avoue « *suivre le mouvement* » sans vraiment lire les informations.

B2.2 – action n°2 : la reprise et l'organisation de l'information et de la signalétique au niveau du bâtiment du « *Puntas* »,

Cet écueil lié à une multiplicité de panneaux éparpillés au niveau du bâtiment d'accueil s'explique par :

- la double périodicité du site (*neige, hors neige*),
- la présence de plusieurs gestionnaires : accueil touristique (*Espace Cauterets*), espace protégé (*Parc national des Pyrénées*),
- la mise en valeur de labels,
- les nombreux services, prestations (*restauration, hôtelleries, refuges, ...*) et activités,
- les réponses ponctuelles apportées au fil du temps à diverses problématiques identifiées ou nouveaux services mis en place.

Un état des lieux de cette situation est disponible, il pourra être complété.

Il s'agira ensuite de reprendre et d'organiser l'ensemble de l'information par lieux stratégiques et types d'information.

Celle-ci pourra être repensée soit :

- au travers d'une fusion des chartes graphiques, la création d'une ligne de mobiliers et de supports, ... Cette ligne de supports devra servir de cadre pour des informations nouvelles. Ces supports, mobiliers, panneaux, feront l'objet d'une possible déclinaison sur l'ensemble du site,
- à des propositions éventuelles de nouveaux supports de diffusion adaptés, ...

Exemples et diversité des panneaux et informations :





B2.3 – action n°3 : le traitement de l'entrée ou de la façade du bâtiment (*coté parking*) pour identifier et marquer l'entrée du site ainsi que sa nature (*concept de « porte d'entrée »*)

La sobriété du bâtiment du Puntas, voire pour certains « *une forme d'austérité* », fait que son rôle mais également que le site, dans son ensemble, ne transparaisse pas de premier abord.

Compte tenu des fréquentations fortes tout au long de l'année, dans un but d'informer sur la nature même du site, sur le rôle d'accueil et de porte d'entrée de ce bâtiment, il semble important de pouvoir matérialiser ces objectifs au travers d'une intervention au niveau de la façade ou des abords directs coté parking.

Une référence (*au site, au rôle que joue ce bâtiment, ...*) qu'elle soit graphique, artistique, contemporaine, pourrait être proposée afin que dès son arrivée, le visiteur puisse se rendre compte de la valeur du site : « *ça y est, j'y suis* ».

Situé en site classé et en zone cœur du Parc national des Pyrénées, une attention particulière sera portée cette intervention qui devra limiter le plus possible la perception d'un élément rapporté.

C - les contraintes et les exigences du programme

C1- les exigences liées à l'accessibilité par tous les publics

Les aménagements à entreprendre doivent permettre une accessibilité aux personnes en situation d'handicaps moteurs.

C2- les exigences liées à la présence de la neige

Les aménagements devront tenir compte de la présence de la neige notamment au niveau du poids de celle-ci et du déneigement dont ils pourront faire l'objet.

C3- les exigences de calendrier

Ce marché comprendra deux tranches dont une conditionnelle.

La première tranche inclura les études d'Esquisses et d'Avant-projet. Elle devra être réalisée avant le 1^{er} mars 2022 au plus tard afin de pouvoir envisager un début d'exécution de travaux pour 1^{er} juin 2022 après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires (*site classé, cœur du Parc national des Pyrénées*) et réalisé les appels d'offre publics.

L'équipe retenue devra se rendre disponible pour une visite du site la semaine du 2 au 5 novembre 2021 en présence des membres du comité de pilotage (*contact préalable nécessaire pour fixer date et condition de visite – référent M. Joël COMBES – Parc national des Pyrénées*).

D - la présentation de l'offre

Les candidats sont invités à se reporter au règlement de la consultation. Le dossier comprendra notamment une note d'intention faisant ressortir les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission (*moyens humains et compétences mises à disposition, détail du mode de réalisation des différentes phases de la mission, etc...*).

A ce document seront jointes toutes les explications que le candidat jugera nécessaires à la compréhension de son offre, notamment les propositions de méthode pour une véritable prise en compte des attentes du maître d'ouvrage, les modalités envisagées pour l'association des partenaires, les modes de communication proposés, l'organisation du travail pour permettre de rendre compte le plus fréquemment possible de l'avancement de l'étude au comité de pilotage, etc.

Fait à Tarbes, le dimanche 10 octobre 2021

© Parc national des Pyrénées

**REQUALIFICATION DU SENTIER DU LAC DE GAUBE
ET CREATION D'UN ESPACE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets – Hautes-Pyrénées -**



Cahier des clauses administratives particulières

**Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création
d'un espace d'information et de sensibilisation
du public et de la refonte de la signalétique
du site du Pont d'Espagne – Cauterets -**

Septembre 2021

Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation du public et de la refonte de la signalétique du site du Pont d'Espagne – Cauterets -

- cahier des clauses administratives particulières -

Article 1 : Parties contractantes - Documents contractuels

1.1. Parties contractantes au sens du présent document

Le pouvoir adjudicateur est le Parc National des Pyrénées représenté par son Directeur, Monsieur Marc TISSEIRE. Le prestataire est le représentant légal de l'entreprise titulaire du marché (*annexe I*).

1.2. Documents contractuels régissant le marché

1.2.1. Acte d'Engagement / CCAP

Le marché est régi par le présent document et ses annexes qui, signé par les représentants de la personne publique et du titulaire, vaut acte d'engagement.

1.2.2. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Voir CCTP.

1.2.3. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestation intellectuelle.

1.3. Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivants :

CCAG / Prestations intellectuelles :

Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux prestations intellectuelles.

Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310613>

C.M.P. : Code des marchés publics.

Article 2 : Objet – Description – Délais

2.1. Objet du marché

La présente consultation concerne l'exercice d'une mission d'étude (*ferme*) et de maîtrise d'œuvre (*optionnelle*) en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation et de la refonte de la signalétique sur le site du Pont d'Espagne – commune de Cauterets – Hautes-Pyrénées.

2.2 Eléments de contexte

Plus de vingt ans après les travaux d'aménagement et après la création de l'accueil du Pont d'Espagne, la pression touristique annuelle est toujours constante. La gestion du site doit être adaptée en permanence afin de diminuer les menaces sur le milieu et sensibiliser les visiteurs à la protection de ce lieu.

Au fil du temps, différentes solutions d'informations ont été apportées en réponse à plusieurs problématiques. Il en ressort aujourd'hui une confusion certaine entre les différentes thématiques d'accueil et un agglomérat d'informations.

L'enjeu de la présente consultation consiste, à améliorer l'information proposée au visiteur, à réussir à toucher un maximum de personnes, pour qu'elles puissent prendre la mesure de l'intérêt et de la valeur patrimoniale du site.

Le projet concerne donc l'aménagement d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation du public sur la découverte du site du Pont d'Espagne et plus particulièrement sur la pratique de la randonnée sur les principaux sentiers dont celui du lac de Gaube. Cet aménagement extérieur se situerait au départ des sentiers, au niveau du bâtiment d'accueil (*dît du « Puntas »*).

L'opération vise également à la refonte de la signalétique, d'accueil, d'information et d'interprétation présente, dès l'entrée du site, au niveau du bâtiment d'accueil et au départ des sentiers dans une logique d'intégration paysagère, d'amélioration de la lisibilité de l'information notamment sur l'espace protégé et sa biodiversité (*zone cœur du Parc national des Pyrénées*).

Cette opération se déroulera au sein du site classé du « *bassin du gave de Cauterets* », en zone cœur du Parc national des Pyrénées. Les caractères naturel, culturel et surtout paysager de ce site seront à prendre en compte dans l'ensemble du programme et des interventions associées.

Cette zone est soumise à une réglementation particulière en matière d'instruction et d'autorisation de travaux. Les travaux en site classé doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée, selon leur nature, par le Ministère ou Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées.

2.3. Description

Le Parc national des Pyrénées, maître d'ouvrage, souhaite recourir à une prestation extérieure pour une étude comportant deux tranches dont une optionnelle :

- une **tranche ferme** qui s'appuie sur l'étude de définition, de conception et d'intégration paysagère de l'espace information et sensibilisation. Elle comprendra les éléments normalisés de mission ESQUISSES et AVANT-PROJET.

Cette tranche comprendra trois niveaux d'interventions énumérés ci-après dans l'ordre de priorité :

1. la définition et la création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation (*il n'est pas envisagé la création d'un bâtiment supplémentaire*),
2. la reprise et l'organisation de l'information et de la signalétique au niveau de l'entrée sur le site (*stationnements, bâtiment, ...*),
3. le traitement de l'entrée du site (*coté parking*) pour identifier la nature du lieu (*concept de « porte d'entrée »*).

Une cohérence et une complémentarité seront recherchées entre ces trois niveaux d'intervention.

- une tranche conditionnelle décrite dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières, qui correspondra au déroulement de la suite de la mission normalisée de maîtrise d'œuvre (*éléments PROJET, CONSULTATION DES ENTREPRISES, EXECUTION DES TRAVAUX, etc...*). Cette tranche comprendra trois niveaux d'interventions énumérés ci-après dans l'ordre de priorité de leurs réalisations :
 1. la définition et la création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation.
 2. La reprise et l'organisation de l'information et de la signalétique à l'entrée sur le site (*stationnements, bâtiment, ...*),
 3. Le traitement de l'entrée du site (*coté parking*) pour identifier la nature du lieu (*concept de « porte d'entrée »*).

2.4. Délais

Le planning d'exécution est proposé par le prestataire au moment de son offre. Il ne pourra être supérieur à cinq mois.

Article 3 : Modalités de détermination des prix

3.1. Type et forme de prix

Le prix du marché est ferme.

3.2. Variations des prix

Sans objet

3.3. Variations des taxes

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable est celui en vigueur au moment de la facturation. Il est de 20 % à la date d'établissement du marché pour la tranche ferme. En cas de modification du taux de la taxe sur la valeur ajoutée durant l'exécution de ce marché, celui-ci en prendrait automatiquement compte sans qu'un avenant sur ce point ne se justifie.

Article 4 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement de la prestation sont les suivantes :

- a. 20 % maximum de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises deux mois au moins après la date de la lettre de commande de l'étude et sur présentation du résultat de la phase 1 « *esquisses* »,

- b. 50 % de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises, et au maximum jusqu'à 70 % du montant total hors taxes et toutes taxes comprises (a) + b)) de la prestation quatre mois au moins après la date de la lettre de commande de l'étude et sur présentation des résultats de la phase 2 « *avant projet* »,
- c. le solde (30 % de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises) à la fin de l'opération sur présentation des résultats finaux et de l'ensemble des livrables.

La facturation de la prestation interviendra à l'ordre du :

Parc National des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

et via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour ce, les informations indispensables sont :

- dénomination et adresse postale :

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- données d'identification :

SIRET : 1865000004700110
APE ou NAF : 9104 Z
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- adresse e-mail :

comptabilite@pyrenees-parcnational.fr

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF_SG
Code engagement : PNP1

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 30 jours maximum. En cas de dépassement de ce délai de paiement, la personne publique versera au titulaire des intérêts moratoires, dans les conditions et au taux fixés par l'article 5 du Titre III du décret n° 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Chaque facture indique à chaque étape :

- les nom et adresse du créancier,
- les mentions légales liées au prestataire (RCS, SIREN, SIRET),
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement (RIB ou RIP),
- le numéro et la date du marché,
- le montant hors taxes,

- le taux et le montant de la taxe sur la valeur ajoutée,
- le montant total toutes taxes comprises,
- la date de facturation.

Article 5 : Clauses administratives diverses

5.1. Résiliation du marché

En cas d'inobservation des clauses contractuelles par le titulaire, il sera fait application du chapitre VI du CCAG Travaux.

5.2. Prolongation de délais d'exécution

Sans objet

5.3. Nantissement

Sans objet

5.4. Infractions à la législation fiscale

Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses (leurs) torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et son ou ses cotraitants :

- ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article n° 43 du CMP (*interdiction de participer aux marchés de l'État frappant ceux qui auront fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail*).
- qu'il ne lui (*leur*) a été notifié aucune décision d'exclusion des marchés de l'Etat.

Le titulaire atteste en outre l'exactitude des renseignements prévus à l'article n° 44 et au 1 de l'article n° 45 du code des marchés publics. En cas d'inexactitude, l'autorité signataire du marché (*ou son représentant*) pourra résilier, sans mise en demeure préalable, le marché aux torts du titulaire.

5.6. Respect du droit du travail

5.6.1. Déclaration du titulaire

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail.
- s'acquitter de ses (leurs) obligations au regard des articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail réprimant le travail clandestin.

5.6.2. Application des articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail

Si le titulaire (*un cotraitant*) ne remet pas à la personne publique, de la date de notification du présent marché jusqu'à la fin de son exécution et selon une cadence n'excédant pas six mois, les documents prévus aux articles :

- D 8222-5 du code du travail pour les titulaires établis en France,
- D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail pour les titulaires établis à l'étranger.

Le pouvoir adjudicateur pourra, après mise en demeure restée infructueuse, prononcer la résiliation du marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

La mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

5.7. Tribunaux compétents

Le présent marché est soumis au droit administratif français et les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges.

5.8. Obligation d'information du titulaire

Le titulaire devra informer par écrit, dans les quinze jours, de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (*cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire*), et transmettre les documents afférents.

Article 6 : Engagement du candidat (en cas de groupement, chaque membre du groupement devra signer cet engagement)

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
 agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

- agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du
- du groupement solidaire du groupement conjoint
- mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché,

- M'engage, conformément auxdits documents, à exécuter la prestation demandée

Le titulaire

à le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que des nom, prénom, et qualité du signataire. Apposer le cachet de l'entreprise

Établi en un seul original

DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée,

A TARBES le.....

Le Directeur,

Marc TISSEIRE

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le

L'entreprise.....

Le mandataire du groupement.....

ANNEXE I

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE

Raison sociale :			
Dénomination sociale (sigle) :			
Forme :			
Adresse siège social :			
N° SIRET "Siège social" :			
Adresse antenne locale :			
N° SIRET "Antenne locale" :			
Registre du commerce :			
PME/PMI (au sens de l'article 48 du CMP) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
Représentée par agissant en qualité de dirigeant			
Adresse d'envoi des courriers : (commercial et technique)			
Personne à contacter :		Nom : Fonction : Tél. : Fax : Email:	
BANQUE :		banque postal	
DOMICILIATION :			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NOTA :

TOUT CHANGEMENT DE DONNEES INDIQUEES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS DOIT ETRE NOTIFIE A LA PERSONNE PUBLIQUE.

**REQUALIFICATION DU SENTIER DU LAC DE GAUBE
ET CREATION D'UN ESPACE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets – Hautes-Pyrénées -**



Règlement de consultation

**Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création
d'un espace d'information et de sensibilisation
du public et de la refonte de la signalétique
du site du Pont d'Espagne – Cauterets -**

Octobre 2021

- règlement de consultation -

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'exercice d'une mission d'étude (*ferme*) et de maîtrise d'œuvre (*optionnelle*) en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation et de la refonte de la signalétique sur le site du Pont d'Espagne – commune de Cauterets.

La mission sera à réaliser à partir du lundi 29 novembre 2021

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 28 (*marché passé selon la « procédure adaptée »*) et 74 du code des marchés publics.

ARTICLE 3 – FORME JURIDIQUE DEMANDEE POUR LA SOUMISSION

Compte tenu de la spécificité de cette opération, l'équipe qui sera chargée de cette mission sera regroupée autour d'un mandataire et devra impérativement intégrer, et / ou pouvoir en justifier au travers de références similaires, les diverses compétences requises d'aménagements et d'intégration paysagère, de design de mobiliers et création artistique, de scénographie et conception graphique, d'accessibilité à tous les publics.

L'équipe complète devra être constituée au moment de la production de l'offre (*cotraitance et/ou sous-traitance*).

ARTICLE 4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Ce délai est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le :

<http://www.pyrenees-parcnational.fr>
(*rubrique marchés publics*)

ARTICLE 6 - PRESENTATION DES OFFRES

L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Le dossier à remettre par chaque candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra elle-même une enveloppe également cachetée.

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

a) les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, à savoir :

A1 - la déclaration figurant dans l'imprimé DC4,

A2 - la déclaration figurant dans l'imprimé DC5,

A3 - l'état annuel des certificats reçus (*imprimé DC7*),

A4 - la déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

A5 - la déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.10, L 341.6, L 125.3 et L 125.1 du code du travail,

A6 - l'attestation d'assurance,

A7 - les moyens humains, les compétences (*dont les qualifications en matière d'accessibilité et de toutes autres technicités imposées par le projet*) et les motivations de l'équipe candidate.

L'équipe complète devra être constituée au moment de la production de l'offre (*cotraitance et/ou sous-traitance*).

b) un projet de marché, comprenant :

B1 - l'acte d'engagement, à l'aide du cadre ci-joint à compléter manuellement en ce qui concerne les articles 1, 2, 3, 4 et 6, à dater et à signer par l'ensemble des cotraitants,

B2 - le cahier des clauses administratives particulières, à signer et à parapher, à accepter sans modification,

B3 - le programme technique de l'opération, à signer et à parapher, à accepter sans modification,

B4 - l'offre de prix des honoraires proposés, détaillée par éléments normalisés de mission (*AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR*) avec le tableau de répartition de ces honoraires entre chaque cotraitant à l'intérieur de l'équipe proposée.

c) une note d'intention faisant ressortir les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission (*moyens humains et compétences mises à disposition, détail du mode de réalisation des différentes phases de la mission, etc...*). A ce document seront jointes toutes les explications que le candidat jugera nécessaires à la compréhension de son offre, notamment les propositions de méthode pour une véritable prise en compte des attentes du maître d'ouvrage, les modalités envisagées pour l'association des partenaires, les modes de communication proposés, l'organisation du travail, etc.

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au code des marchés Publics, avec dans l'ordre des critères :

- les références portant sur des réalisations similaires – 30 %,
- les moyens humains, les compétences (*dont les qualifications*) et les motivations de l'équipe candidate – 10 %,
- la valeur technique de l'offre basée sur la note d'intention – 30 %,
- le prix de la prestation – 30 %.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

Le pli cacheté portera l'adresse :

Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

L'enveloppe intérieure portera les mentions suivantes :

« Offre pour la mission d'étude préalable et de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation et de la refonte de la signalétique sur le site du Pont d'Espagne – commune de Cauterets »

« Equipe »

Les offres pourront également être déposées contre récépissé au Parc national des Pyrénées jusqu'au mardi 16 novembre 2021 à 16 heures.

Les bureaux du siège du Parc national des Pyrénées seront fermés le jeudi 11 et le vendredi 12 novembre 2021.

Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront l'être à l'adresse indiquée en supra par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création

d'un espace d'information et de sensibilisation du public et de la refonte de la signalétique du site du Pont d'Espagne – Cauterets –

- acte d'engagement -

1 – OBJET DU MARCHE

Le contrat est conclu avec le "*maître d'œuvre privé*" dont l'offre a été retenue par le "*maître d'ouvrage public*" successivement désignés ci-après :

Equipe de Maîtrise d'œuvre :

-M.
..... (*)

-M.
..... (*)

-M.
..... (*)

-M.
..... (*)

-M.
..... (*)

[M.
étant désigné comme le mandataire de l'équipe],

Maître d'ouvrage :
Parc national des Pyrénées

Personne responsable du marché :
Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées

Le contrat qui a été accepté par la "*pouvoir adjudicateur du marché*" est un marché de maîtrise d'œuvre ayant l'objet ci-après :

Etude et maîtrise d'œuvre en vue de la création
d'un espace d'information et de sensibilisation du public et de la refonte de la signalétique

L'offre a été établie sur la base :

- des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2021 (*mois Mo*),
- du cahier des clauses administratives particulières (*C.C.A.P.*) et des documents qui y sont mentionnés,
- du programme établi par le maître d'ouvrage et de ses annexes.

Le pouvoir adjudicateur du marché est Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées

2 - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

① -M. (1)..... (2), agissant (3)
en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de
..... domicilié à (4)
....., immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET
(5) et n° APE (5),

② -M. (1)..... (2), agissant (3)
en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de
..... domicilié à (4)
....., immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET
(5) et n° APE (5),

③ -M. (1)..... (2), agissant (3)
en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de
..... domicilié à (4)
....., immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET
(5) et n° APE (5),

(1) : compléter nom et prénom

(2) : compléter fonction

(3) : barrer la mention inutile et compléter selon la réponse

(4) : compléter adresse domicile

(5) : compléter numéro SIRET et APE

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

nous engageons sans réserve conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exercer la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions ci-après, qui constituent l'offre.

3 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé à l'article 1 ci-dessus. Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération. Elle comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières.

Le montant forfaitaire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

<i>Forfait de la rémunération (F = sP) :</i>		
	€ HT
	€ TTC
 <i>Répartition des honoraires par missions :</i>		
- <i>diagnostic</i> %€ HT
- <i>pré programme</i> %€ HT
- <i>programme détaillé</i> %€ HT

5 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont les suivants :

Réalisation de la **tranche ferme** qui s'appuie sur les éléments normalisés de mission ESQUISSES et AVANT-PROJET sur les interventions suivantes :

- la définition et la création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation.
- la reprise et l'organisation de l'information et de la signalétique au niveau de l'entrée sur le site (*stationnements, bâtiment, ...*),
- le traitement de l'entrée du site (*coté parking*) pour identifier la nature du lieu (*concept de « porte d'entrée »*).

- ESQUISSES : huit semaines au total,
- AVANT-PROJET : huit semaines au total,
- Programme détaillé : quatre semaines au total.

Le point de départ de chaque élément est fixé au cahier des clauses administratives particulières.

6 - PAIEMENTS

La répartition des honoraires au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre est la suivante :

Elément de mission	Global		Cotraitant n°1		Cotraitant n°2	
	%	Montant	%	Montant	%	Montant
ESQUISSES	...% €	...% €	...% €
AVANT-PROJET	...% €	...% €	...% €
Programme détaillé	...% €	...% €	...% €
Total	...% €	...% €	...% €

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Cotraitant n° 1 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :
--

Cotraitant n° 2 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :
--

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la remise de l'offre.

Fait à en cinq exemplaires, le
 (Mention manuscrite " Lu et approuvé ")

Les contractants :
(*cachet et signature*)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Tarbes, le

Le Pouvoir adjudicateur du marché,

Le Directeur du Parc national des Pyrénées

Marc TISSEIRE